Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 81 (1972)
Heft: 3

Artikel: La Croix-Rouge trait d'union entre les hommes
Autor: Beer, Henrik
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549165

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

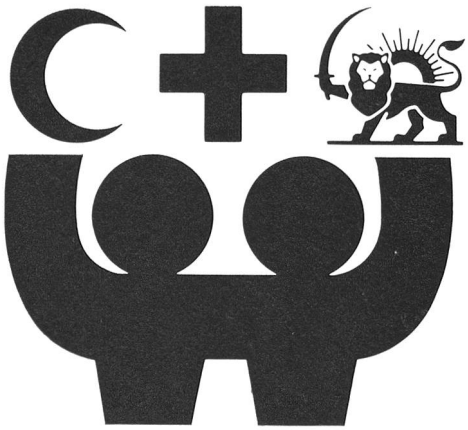

La solidarité Croix-Rouge

Henrik Beer, Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge trait d'union entre les hommes

La Journée Mondiale de la Croix-Rouge 1972 sera célébrée pour la 25e fois le 8 mai prochain, jour anniversaire de la naissance d'Henry Dunant. Son thème met en évidence le rôle de la Croix-Rouge considérée comme «trait d'union entre les hommes», un trait d'union devant combler le fossé existant entre les peuples nantis et les peuples déshérités, qui remédie aux maux physiques et sociaux ou qui constitue le seul lien entre nations en guerre.

L'article suivant, dû à la plume du Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et paru dans la Revue internationale de la Croix-Rouge de janvier 1972, nous paraît propre à illustrer le thème de la prochaine Journée mondiale de la Croix-Rouge.

De la Charité à la Solidarité

Associer le concept de solidarité à l'œuvre universelle de la Croix-Rouge est de nos jours une opération naturelle de l'esprit. Servant le même idéal, respectant les mêmes principes, déployant des activités similaires, les Sociétés de la Croix-Rouge sont liées les unes aux autres, elles appartiennent en quelque sorte à un même corps, la Croix-Rouge internationale.

Cette solidarité qui est née de la structure même du mouvement de la Croix-Rouge est également un puissant stimulant, car elle se traduit par une collaboration active de tous les membres de la Croix-Rouge au profit de l'ensemble. Ce sentiment qui pousse les hommes et les Sociétés de Croix-Rouge à s'accorder une aide mutuelle par-delà toutes les frontières a acquis une telle force au cours des âges qu'il n'est pas téméraire de l'ériger en principe de la Croix-Rouge. En donnant au concept de charité une dimension universelle au bénéfice de l'humanité souffrante, la solidarité est sœur des principes d'humanité et d'universalité, dont elle est à la foi l'émanation et le moteur.

Le concept de solidarité est cependant apparu tardivement dans les textes officiels des organes délibératifs de la Croix-Rouge. Les Sociétés de secours créées dès 1863 étaient essentiellement mues par un sentiment de charité qui inspirait leur action au bénéfice des blessés et des malades gisant sur le champ de bataille; mais elles n'avaient pas conscience du pacte d'alliance qui existait déjà entre elles ni des responsabilités communes qui leur incombaient. Ni en 1863, ni en 1869, lors des premières Conférences internationales de la Croix-Rouge, les représentants des Sociétés ne jugèrent nécessaire de resserrer le lien de famille qui les unissait, ni ne se reconnurent aucun devoir réciproque.

Et cependant la notion de solidarité était déjà présente à l'esprit des promoteurs de la Croix-Rouge si elle ne trouvait grâce dans leur vocabulaire. Henry Dunant, le premier, pensait déjà que les Sociétés nationales pourraient en dehors des travaux qu'elles auraient à effectuer en temps de guerre «rendre de grands services... dans les temps d'épidémies, d'inondations, de graves incendies, etc.»; il exprimait alors l'espoir que «le mobile d'humanité qui les aurait créées les ferait agir dans toutes les occasions où leur action pourrait s'exercer [1]».

La Conférence internationale de Genève de 1863 estimait déjà que, en cas de guerre, les Comités des nations belligérantes pouvaient «solliciter le concours des Comités appartenant aux Nations neutres [2]»; elle recommandait que les Comités et Sections des divers pays se réunissent en Congrès internationaux, «pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre... [3]». On y trouvait aussi: «L'échange des communications entre les Comités des diverses nations se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève [4].»

Henry Dunant comme plus tard Gustave Moynier avaient entrevu ce que la Croix-Rouge pouvait devenir, ils avaient allumé un phare qui éclairait l'avenir, mais en 1866 les dirigeants des Sociétés ainsi que les volontaires de la Croix-Rouge considéraient que leur premier devoir concernait le champ de bataille. L'amélioration du sort des militaires blessés constituait une responsabilité immense que la Croix-Rouge devait alors assumer avec des ressources et un personnel volontaire limités; c'était là une tâche qui ne pouvait souffrir d'obligations supplémentaires.

De même, comment le mouvement de la Croix-Rouge si faible et si timide à l'époque aurait-il pu, dans un large effort conjoint, faire entendre sa voix à Sadowa en 1866 ou

[1] H. Dunant – *Fraternité et charité internationales en temps de Guerre,* Paris 1866
[2] Conférence de Genève, 1863, Art. 5
[3] Conférence de Genève, 1863, Art. 9
[4] Conférence de Genève, 1863, Art. 10

lors du conflit du Schleswig-Holstein et intervenir efficacement alors que l'absence des moyens de communication et l'ignorance des faits exacts de guerre avaient élevé des barrières aussi infranchissables que les frontières des Etats?

Comment en effet le concept de solidarité internationale se serait-il imposé à l'esprit, quand cette notion était absente des préoccupations des divers Etats, quand les relations internationales se réduisaient à des luttes d'influence, à des alliances sans cesse conclues ou dénoncées entre Etats jaloux de leurs prérogatives.

Le monde des années 1860–1870 était mû par des forces profondes qui entretenaient de puissantes rivalités entre les Etats. C'était notamment le cas en Europe où vagues de prospérité économique et périodes de crise se succédaient, où de nouveaux Etats cherchaient à asseoir leur puissance à l'intérieur et hors de leur pays. La course à la domination était engagée entre les principaux Etats européens que séparaient encore des régimes, des systèmes économiques, des mentalités collectives fondamentalement différents.

Dans les rapports entre les Etats, les questions de force restaient dominantes, animées par un nationalisme économique allant de pair avec le nationalisme politique. Certes, les progrès des communications, la diffusion rapide des moyens d'expression de la pensée allaient favoriser à la fin du XIXe siècle les contacts intellectuels internationaux.

En face des dangers que provoquaient cette croissance des nationalismes et le développement des rivalités économiques surgirent des forces de contrepoids; des associations pacifistes internationales, des mouvements philanthropiques, des Eglises constituèrent des groupes de pression éclairant l'opinion publique et agissant sur les gouvernements afin qu'ils renoncent à la politique de force et acceptent de subordonner la satisfaction des intérêts nationaux à la notion d'un intérêt supérieur, celui de la collectivité humaine. Cependant, ces mouvements étaient trop peu organisés, trop disparates encore pour qu'ils aient prise sur l'opinion, pour que naisse véritablement l'esprit de concorde, non seulement entre les Etats mais même entre ces associations et ces mouvements qui n'avaient pas encore réalisé leur union, encore moins pratiqué une solidarité d'action.

Comment dès lors s'attendre à ce que les Comités ou les Sociétés de secours, en nombre réduit en 1864, entreprennent des actions communes, alors que tous les facteurs dominants de l'époque concouraient à les confiner dans le cadre national, fermé, de pays prêts à s'entredéchirer?

Aussi doit-on considérer comme un événement particulièrement décisif l'effort entrepris par plusieurs Sociétés de secours pendant la guerre franco-prussienne de 1870 à 1871. Pour la première fois la solidarité de la Croix-Rouge éclatait au grand jour sur les champs de bataille de France.

Ce premier acte de la solidarité Croix-Rouge [5] fut aussi le premier pas vers la réalisation d'une unité d'action des Sociétés de secours.

En 1871, la Croix-Rouge a réussi à se projeter hors d'Europe et à entraîner le monde entier dans son orbite. Gustave Moynier s'interrogeant alors sur l'avenir de la Croix-Rouge, se félicitant des immenses services qu'elle avait rendus et de la confiance qu'elle avait inspirée, constatait cependant que beaucoup restait à faire: les Sociétés étaient inégalement développées, elles risquaient de péricliter si elles s'en tenaient au statu quo et ne cherchaient pas à s'améliorer constamment. Par quel moyen dès lors susciter entre les Sociétés une émulation salutaire?

Grande figure de la Croix-Rouge, Moynier avait compris la destinée universelle de la Croix-Rouge parce qu'il avait foi en son extension géographique, parce que son développement accompagnait naturellement le progrès social dont elle procédait.

Mais cette marche en avant ne se ferait pas en ordre dispersé, elle serait concrétisée et facilitée par une union plus étroite des Sociétés nationales et dans l'affirmation collective de leur solidarité.

Deux ans avant la réunion de la IIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1884, G. Moynier écrivait: «...Si toutes les Sociétés s'étaient promis très explicitement de se prêter assistance, chacune serait stimulée par l'aiguillon de sa responsabilité; toutes se sentiraient tenues d'être constamment en état, soit d'aider les Sociétés sœurs, soit d'utiliser les secours qui leur viendraient du dehors, le cas échéant. En se fédérant ainsi, elles s'exciteraient à mieux faire et recevraient des engagements pris une impulsion irrésistible, sans se priver à aucun degré de leur autonomie [6].»

L'épreuve de 1870–1871 venait ainsi confirmer l'opportunité d'une entente générale entre Sociétés et fournir les éléments favorables à l'établissement d'un contrat international. Il était écrit cependant que bien des guerres, bien des épreuves, maintes réunions étaient encore nécessaires pour cimenter la Croix-Rouge internationale et couvrir le monde entier du réseau de la solidarité Croix-Rouge. Lent fut le cheminement des esprits que seule la tragédie de la Première Guerre mondiale devait irréversiblement ouvrir à la conscience d'une «responsabilité Croix-Rouge» internationale.

Certes, les conflits des Balkans, la guerre russo-turque, avaient bien suscité la création de nouvelles Croix-Rouges et l'apparition du premier Croissant-Rouge, aidés par les Comités de pays neutres au conflit; il est exact également que la IIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, s'interrogeant sur les leçons des expériences de ces divers conflits, posait déjà le fondement d'une collaboration entre Sociétés en ce qui concerne l'organisation en temps de paix de colonnes de transport pour les blessés, l'enrôlement et la formation du personnel médical auxiliaire et l'entreposage des secours [7].

Il n'en est pas moins vrai que la Croix-Rouge, prisonnière de l'Europe des Etats, instrument curatif des souffrances dues aux conséquences des nationalismes exacerbés, n'avait pas encore atteint un rayonnement aux dimensions de la planète, ni réussi à prendre conscience de ses responsabilités en temps de paix comme en temps de guerre, ni encore à croire en sa tâche de prévention des guerres et des fléaux.

En conclusion, la Croix-Rouge n'avait pas encore atteint ce stade où la solidarité, se substituant à la notion de charité individuelle, s'exercerait de concert sous la forme de service à la communauté. Il avait malheureusement fallu une guerre mondiale, des millions de morts, pour que le concept de solidarité s'impose à l'opinion publique, pour que tous les peuples se sentent concernés par la lutte contre toutes les sources de souffrance, pour que les Sociétés de la Croix-Rouge aient la révélation de ne former qu'une Société au service de l'humanité souffrante.

Avec la création de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en 1919, et l'institution en 1928 de la Croix-Rouge internationale, la solidarité Croix-Rouge allait s'ériger en véritable morale internationale.

La solidarité en action

La fondation de la Ligue est étroitement liée à la mise sur pied de la Société des Nations. Le parallèle est frappant: la création de ces deux organismes internationaux répondait au même souci de susciter et développer la solidarité entre les Nations et les Sociétés membres, afin d'harmoniser leurs efforts contre les fléaux de l'humanité, qu'il s'agisse de la guerre ou de ses conséquences, et d'instaurer un climat favorable à la paix à travers une meilleure compréhension internationale. Il est à ce propos significatif que le président Wilson ait été l'inspirateur de la Société des Nations, comme H. P. Davison fut celui de la Ligue et que les premières Sociétés membres de la Ligue aient été celles des cinq pays qui composaient l'ossature de la Société des Nations.

[5] Cf. V. Segesvary – *La naissance de la solidarité Croix-Rouge,* Institut Henry-Dunant, Genève, et Editions l'Age d'Homme, Lausanne, 1971

[6] G. Moynier – *La Croix-Rouge, son passé, son avenir.* Paris 1882, p. 240–241

[7] H. Dunning – *Eléments pour l'histoire de la Ligue,* Genève, 1969, p. 8

La Première Guerre mondiale avait créé un besoin impérieux, celui de tout mettre en œuvre pour éviter le retour de telles horreurs et pour cela unir les pays au sein d'une organisation souple, animée d'un esprit de paix et désireuse de soulager la misère. Telle était aussi la volonté de H. P. Davison qui put se rendre compte en Europe occidentale, en Pologne et en Russie, des tragiques conséquences de la guerre sur les populations civiles. Témoin de l'infortune des émigrés, de la misère des réfugiés, également conscient à juste titre de la force que représentaient les Sociétés de Croix-Rouge, Davison n'eut de cesse de les voir œuvrer, en temps de paix, de concert, au sein d'une Fédération qui unirait à la fois leurs idéaux et leurs activités.

Ainsi la solidarité qui s'était exercée entre les Sociétés nationales en temps de guerre serait poursuivie en temps de paix pour conjurer les épidémies, la maladie, venir en aide aux personnes déplacées, etc.

Le destin de la Ligue dès sa naissance s'est apparenté une fois de plus curieusement à celui de la Société des Nations. L'absence des Etats-Unis au sein de la Société des Nations et la disparition prématurée de la scène internationale de son inspirateur Woodrow Wilson portèrent un coup sensible au rayonnement de l'organisation. Il en fut de même avec la disparition de Davison qui, poursuivant un rêve ambitieux, voulait faire de la Ligue une vaste organisation capable de protéger la santé et de développer le bien-être social, en quelque sorte l'équivalent de l'Organisation mondiale de la Santé aujourd'hui. Bien des projets, sans doute trop ambitieux, ne purent être menés à bien, et le vœu de Davison de voir la Société des Nations et la Ligue travailler conjointement ne put être entièrement exaucé.

Mais ces difficultés inhérentes à l'apparition d'une institution nouvelle qui, tel un corps étranger au sein d'une cellule, suscite des réactions plus ou moins favorables des autres institutions, ne devaient en aucune manière entacher l'esprit de solidarité né de la guerre ni entraver l'activité internationale des Sociétés membres de la toute jeune Fédération.

L'Europe traumatisée par le cataclysme de 1914 à 1918 drainait d'un pays à l'autre de longues colonnes d'émigrés et de personnes déplacées. L'Europe centrale était frappée par des épidémies de typhus, et la jeune République soviétique durement affectée

Par-delà les années

Canaliser de jeunes énergies au profit de projets d'action communautaire – tel est l'un des objectifs des programmes des Sections de jeunesse existant au sein de 108 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge. Les jeunes ont ainsi la possibilité de prendre part non seulement à la réalisation, mais aussi à la planification et à la conduite de projets dans les domaines de l'éducation sanitaire, des premiers secours, du travail social, de la santé au foyer, de la prévention des accidents... Par exemple, dans de nombreux pays, les jeunes consacrent leur temps et leurs compétences au service des personnes âgées: ils leur rendent visite, les aident à faire leurs courses et à tenir leur ménage, apportant de la joie à ceux qui vivent seuls. En comblant le fossé qui sépare les générations, la Croix-Rouge joue un rôle de

«Trait d'union entre les hommes»

nale, cette dernière peut faire appel aux Sociétés sœurs du monde entier par l'intermédiaire de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. En reliant ceux qui ont tout perdu à ceux qui sont en mesure de donner, la Croix-Rouge joue le rôle de

«Trait d'union entre les hommes»

Travail en commun

Dans la période dramatique qui suit une catastrophe, la Croix-Rouge sert de trait d'union entre ceux qui ont été frappés et ceux qui peuvent apporter de l'aide. Par le canal de leur Fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge de 115 pays mettent leurs ressources en commun afin de faire parvenir sur les lieux du désastre les secours dont on a besoin d'urgence. Le travail en équipe accompli par un volontaire de la Croix-Rouge, dans un pays sinistré, et par un délégué de la Ligue illustre le rôle de la Croix-Rouge en tant que

«Trait d'union entre les hommes»

Au milieu des décombres

Coincée sous une poutre sous les ruines de sa maison détruite par un tremblement de terre, une victime appelle désespérément au secours. Guidée par un chien spécialement entraîné, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge localise l'appel. Des mains secourables dégagent la victime et soignent ses blessures. Les services de secours et d'entraide de la Croix-Rouge lui permettront ensuite de faire face aux énormes difficultés qui attendent, dans un premier temps, quelqu'un ayant perdu soudain tout ce qu'il possédait, en lui fournissant des vivres, des vêtements, un abri et autres éléments indispensables. Dans de nombreux cas, la Croix-Rouge poursuit son action dans la phase de reconstruction en aidant la victime du désastre à commencer une vie nouvelle. L'assistance en cas de catastrophe constitue l'une des activités fondamentales de presque toutes les 115 Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge reconnues sur le plan international. Lorsque les besoins dépassent les possibilités d'intervention d'une Société natio-

par la famine. C'est dans ce domaine, cependant, que les premières manifestations de solidarité internationale allaient donner à la Ligue ses premières lettres de noblesse.

Le vœu qu'Henry Dunant avait émis en 1866 allait se voir concrétiser non sans difficultés car si la guerre avait inspiré une action internationale immédiate, il fallut beaucoup de temps pour mobiliser l'appui des Gouvernements et de l'opinion publique en faveur d'un service de secours organisé pour parer aux désastres mondiaux. En outre, en 1919, la plupart des vingt-six Sociétés nationales qui constituaient alors la Ligue n'avaient qu'une expérience insignifiante ou même inexistante de la question des secours en cas de désastres; elles devaient donc, au premier chef, aborder le problème d'un point de vue national plutôt qu'international. Néanmoins, en collaboration avec le CICR, elles participèrent en 1919 à la campagne organisée en Europe contre le typhus; de 1921 à 1924, elles aidèrent à alléger les effets de la famine en Russie; en 1923, elles apportèrent leur assistance aux victimes des tremblements de terre qui avaient éprouvé le Chili, la Colombie, Costa Rica, le Japon et la Perse.

Les secours en cas de désastre ne furent pas les seuls domaines où s'exerça la solidarité Croix-Rouge. L'esprit de la Conférence de Cannes n'avait pas cessé de souffler : la santé était devenue un problème international autant que national. Les promoteurs de la Ligue qui dès ses débuts s'étaient délibérément considérés comme des «citoyens du monde» voulaient que les Sociétés nationales agissent dans une perspective internationale. Car c'est aussi pour renverser toutes les barrières nationales et autres, pour faire face aux inégalités économiques et sociales, que Davison et ses disciples avaient créé la Ligue, «tribune du monde entier» destinée à unir les peuples de la terre. Ce dessein était ambitieux, certes, nous l'avons déjà relevé, mais il a laissé des traces profondes. Les peuples ne se sont pas unis, mais les Sociétés nationales se sont rassemblées dans un même esprit : lutter contre la maladie, améliorer le bien-être des peuples. Nombreux seront les exemples de cette solidarité, depuis la création de services d'infirmières visiteuses en 1920, la direction d'écoles d'infirmières, l'organisation de cours et de conférences, les réunions au sein desquelles les Sociétés nationales se transmettront leurs expériences, élaboreront des programmes communs et s'informeront des situations exigeant une aide internationale.

Ces efforts de pionnier dans les domaines divers de la lutte contre la tuberculose, la protection de la mère et de l'enfant, l'enseignement des premiers secours, la formation des infirmières, furent l'illustration d'une solidarité entre Sociétés nationales, enthousiaste, généreuse, imprégnée de l'idée wilsonienne que la marche vers un monde meilleur était inéluctable. Et l'idée d'associer dès 1929 la jeunesse au mouvement de la Croix-Rouge n'est pas étrangère à cet esprit de solidarité Croix-Rouge. Qui pouvait mieux que la Croix-Rouge de la Jeunesse soutenir le travail de pionnier réalisé par la Ligue dans l'entre-deux guerres ? Le programme d'entraide internationale de la Croix-Rouge de la Jeunesse est un vivant exemple de la solidarité des Sections Jeunesse des membres de la fédération.

L'aspect émouvant de ce vaste courant de solidarité provient également du désir des Sociétés nationales bénéficiaires de ne pas rester éternellement dans l'attitude du débiteur. Bien des sections nationales de pays en proie à de graves problèmes ont tenu à se joindre à d'autres plus favorisées pour participer à des actions d'entraide par une contribution modeste qui prit une valeur inestimable par la leçon qu'elle comportait.

De 1919 à 1939, la Ligue devait ainsi déployer des activités dans de nombreux domaines sollicitant, développant et enrichissant des Sociétés nationales. Leur nombre ne cessait d'ailleurs d'augmenter. En 1919, la Ligue avait 28 membres dont 15 en Europe, 1 en Afrique, 7 en Amérique, 3 en Asie et 2 en Australie. En 1934, leur nombre avait doublé.

Dominé d'abord par l'élément européen et américain, le caractère d'universalité de la Ligue allait irrésistiblement s'accentuer après la Seconde Guerre mondiale, surtout dès l'accession à l'indépendance de nombreux pays d'Afrique et d'Asie. Aujourd'hui les Sociétés sont au nombre de 115 dont 31 dans le seul continent africain.

Par là même, la solidarité Croix-Rouge, d'épisodique, devint peu à peu une constante des activités de la Ligue. Elle allait s'exercer encore pleinement pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment par l'intermédiaire de la Commission mixte de secours. Chargée au prix de mille difficultés de faire parvenir aux Sociétés de pays affectés par la guerre les dons en espèces et en nature que leur faisaient parvenir les Sociétés sœurs, la Commission réussit à porter secours à 18 pays d'Europe. De 1940 à 1945, elle assurera la répartition et le transport de plus de 165 000 tonnes de marchandises représentant une valeur approximative de 319 millions de francs suisses. Pour la période de guerre, c'est à 1 milliard de francs que l'on estimera la valeur totale des dons fournis par les Sociétés nationales.

Coopération et solidarité

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale une nouvelle époque s'ouvre à la Croix-Rouge. Instruite des défaillances du système international de l'entre-deux guerres, projetée dans un monde nouveau qui ne connaîtra plus la paix véritable mais forcée de vivre dans l'équilibre de la terreur, la Croix-Rouge cherche un nouvel équilibre, elle doit s'adapter dès 1945 à un monde que divisent deux blocs puissants aux idéologies opposées.

La poursuite de la mission de la Croix-Rouge et la préparation de son avenir seront un nouveau défi lancé à la solidarité Croix-Rouge.

Pour ceux qui ont eu le privilège de commencer à servir la Croix-Rouge pendant la guerre, il est à la fois significatif et réconfortant de constater que les blessures ouvertes par la guerre, les démonstrations exacerbées des nationalismes revigorés n'affecteront en aucune manière l'œuvre de la Croix-Rouge. Mieux, elle trouvera dans ce monde désorienté qui cherche sa nouvelle voie de nouvelles raisons de développer son action. En 1946 à Oxford, en 1948 à Stockholm vont se réunir les premières conférences internationales de l'après-guerre, à laquelle assisteront les représentants de pays hier belligérants. Pour la première fois et dans un ensemble unanime, les délégués des gouvernements et de la Croix-Rouge vont s'efforcer de codifier les devoirs et les droits de la Ligue de manière à lui permettre de traduire en actes les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. La solidarité devint enfin un principe reconnu de l'action de la Croix-Rouge [8].

Il est notoire également qu'aussi bien à Oxford qu'à Stockholm furent débattues des questions aussi fondamentales que l'édification de la paix, les violations des Conventions de Genève, l'utilisation des armes aveugles, le danger atomique, l'activité des Sociétés nationales en faveur des prisonniers de guerre et des internés civils, le rôle de la Croix-Rouge intermédiaire neutre et indépendant dans les conflits politiques. Rares ont été les décisions prises qui n'aient pas recueilli l'unanimité, montrant par là que des Sociétés dont les pays s'opposaient violemment ou ne se reconnaissaient pas avaient tenu à être toutes solidaires les unes des autres pour marquer l'unité de la Croix-Rouge et relancer la coopération dans tous les domaines où des besoins énormes se faisaient sentir.

[8] La solidarité n'est cependant pas considérée comme un principe fondamental de la Croix-Rouge. Dans son étude consacrée aux *Principes de la Croix-Rouge*, J. Pictet la classe parmi les principes organiques de la Croix-Rouge, sorte de règles d'application des principes fondamentaux qui guident la Croix-Rouge dans le choix des moyens nécessaires pour réaliser les fins posées et qui la dirigent dans toutes les situations que son action aux multiples aspects peut lui faire affronter. Voir J. Pictet, *Les Principes de la Croix-Rouge*, Genève, 1955, p. 93

A travers les barreaux d'une prison

Le représentant de la Croix-Rouge qui se rend dans les prisons constitue un lien unique entre le monde extérieur et des milliers de détenus, dans bon nombre de pays. Se préoccuper de la santé et des problèmes sociaux des prisonniers, organiser des cours de formation professionnelle et des activités culturelles, enseigner les premiers secours, la santé au foyer et d'autres matières Croix-Rouge dans les prisons, lancer des campagnes de recrutement de donneurs de sang – telles sont quelques-unes des multiples tâches accomplies par plusieurs Sociétés nationales dans les divers établissements pénitentiaires. En rompant l'isolement des détenus par rapport à la communauté, le visiteur de prison joue le rôle de

«Trait d'union entre les hommes»

L'œuvre d'après-guerre a été une leçon de solidarité, mais aussi de courage pour bien des Sociétés nationales qui dans leur désir de collaborer à certaines activités n'hésitèrent pas à faire face aux réactions défavorables ou aux critiques des autorités de leurs pays.

Dans ce rôle ambigu des Sociétés nationales, à la fois organisations volontaires indépendantes et auxiliaires semi-étatisés des pouvoirs publics, la solidarité qu'elles déployèrent dans diverses actions fut dans certains cas source de conflits internes et alourdit considérablement leur tâche. Mais très souvent les dirigeants de ces Sociétés, sous la pression des gouvernements de leurs pays, ont eu le courage de faire face et de rappeler à ces autorités la responsabilité qu'engageait leur signature des Conventions de Genève et l'acceptation des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

La solidarité Croix-Rouge se comprend mieux toutefois sur le terrain que dans les enceintes des réunions. Elle s'exerça de la façon la plus spectaculaire dans les actions d'assistance au profit des plus déshérités d'entre les déshérités – les réfugiés, en Palestine de 1948 à 1950, en Corée du Sud de 1950 à 1952, en 1949 lors du rapatriement de 25 000 enfants grecs, en 1945 au Vietnam, en 1956 en Autriche, en Yougoslavie, en Hongrie, etc. Toutes ces actions ne cesseront d'ailleurs de s'amplifier, imposant à la Ligue de lourds sacrifices et mettant la solidarité Croix-Rouge à rude épreuve comme ce fut le cas de 1959 à 1962, pour l'assistance aux réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie et leur réinstallation, comme c'est le cas aujourd'hui depuis 1966 dans la République du Vietnam.

Dans sa soudaine brutalité, le désastre naturel sensibilise l'opinion publique et déclenche une réaction spontanée et fraternelle en faveur de ses victimes. Depuis le pont aérien organisé pour envoyer des secours aux victimes des inondations sur les côtes de la mer du Nord en 1953 jusqu'à la gigantesque opération de secours entreprise au bénéfice des victimes du tremblement de terre du Pérou en 1970, la Ligue a lancé en moyenne un appel toutes les trois semaines. De 1957 à 1965, 74 opérations de secours ont suscité la solidarité internationale et permis d'envoyer aux sinistrés un montant global de dons évalués à 270 millions de francs. Encore convient-il d'ajouter à ce chiffre l'imposant volume des secours apportés par les Sociétés nationales dans le cadre des actions de secours menées par le CICR en temps de conflit. Ne serait-ce que l'action menée au bénéfice des victimes du conflit du Nigéria qui a permis à 35 Sociétés nationales et de nombreuses organisations privées d'apporter une aide évaluée à 32 millions de francs suisses.

Il est normal qu'une vingtaine de Sociétés appartenant à des pays soi-disant riches figurent régulièrement parmi les donateurs de chaque action de secours internationale de la Croix-Rouge. Mais n'est-il pas plus significatif encore de relever la contribution que lors de grandes catastrophes des petites Sociétés nationales, celles de pays moins favorisés, désirent apporter aux actions de secours? Une Société qui elle-même reçoit de l'aide de l'extérieur doit-elle affaiblir ses maigres ressources pour aider les autres au détriment de ses propres activités? Pratiquement un tel geste peut paraître délicat, mais au nom de la solidarité de la Croix-Rouge, on ne peut empêcher, au contraire, une Société de vouloir aider les autres. Jamais l'expression de «Sociétés-sœurs» n'a été aussi éloquente qu'à travers ces exemples émouvants de la solidarité Croix-Rouge.

Mais ce ne sont pas seulement les milliards de francs suisses apportés par la Croix-Rouge qui donnent à la solidarité son véritable sens. C'est également la rapidité avec laquelle les décisions sont prises, la possibilité d'agir sans attendre les autorisations ou les confirmations, c'est l'appareil technique de réception des secours qui s'améliore de jour en jour au sein des Sociétés nationales, dans la «ceinture des catastrophes». Tous ces facteurs ont donné à la Croix-Rouge une situation privilégiée maintenant reconnue par l'ONU et les autres organisations. C'est là une position qui exige beaucoup d'efforts; elle est réjouissante mais aussi sérieuse, parce qu'il faut pouvoir répondre à tous les espoirs placés dans la Croix-Rouge, mais c'est cette solidarité «explosive», spontanée et généreuse, qui a fait de la Croix-Rouge aujourd'hui la première organisation mondiale de secours.

Plus importante encore est la collaboration qui s'exerce entre Sociétés nationales sur le plan humain. La solidarité Croix-Rouge tire sa force des contacts entre hommes de race, d'idéologie, de langues différentes, elle acquiert toute sa valeur morale dès que ces hommes s'unissent pour bâtir ensemble. Nombreux sont les exemples de Sociétés nationales qui ont uni leurs efforts pour combattre un fléau. L'action entreprise au Maroc en 1959 par la Ligue pour sauver 10 000 personnes frappées de paralysie à la suite d'une intoxication due à l'absorption d'huile frelatée est restée unique dans l'histoire de la Ligue. Elle a permis surtout à des médecins, des infirmières, des physiothérapeutes de toute origine de lutter pendant deux ans pour arracher ces personnes infortunées à la mort lente et les réhabiliter à une vie normale.

En donnant leur temps, leur énergie, leur enthousiasme à une cause commune, en enrichissant leurs connaissances professionnelles et humaines, ces délégués sont les meilleurs agents de la solidarité Croix-Rouge. Et de retour dans leurs pays d'origine, ils deviennent les missionnaires éclairés des idéaux et des activités de la Croix-Rouge internationale; en réussissant souvent à chasser autour d'eux les préjugés et les incompréhensions, ils favorisent un climat de coopération et de compréhension internationale auxquelles l'idéal de la Croix-Rouge est indissolublement lié.

Il en est des secours comme du développement des Sociétés nationales. Cette tâche inscrite dans les Statuts de la Ligue a pris ces dernières années une extension due au grand nombre de nouvelles Sociétés admises au sein de la Fédération. La plupart d'entre elles appartiennent au Tiers-Monde et requièrent une assistance dans les divers domaines d'activités de la Croix-Rouge.

L'élaboration d'une stratégie globale du développement, la participation active des Sociétés nationales à tous les stades d'un développement intégré des services communautaires ont tissé le réseau d'une coopération internationale qui ne reconnaît plus ni Sociétés bénéficiaires ni Sociétés donatrices mais en fait de véritables partenaires égaux au sein du mouvement de la Croix-Rouge.

Si la structure de la Croix-Rouge en rend la compréhension difficile pour le profane, son originalité lui permet d'agir simultanément sur les plans international et national. C'est dans ce double processus où l'activité du volontaire de la Croix-Rouge s'accomplit dans son pays comme au-delà de ses frontières, c'est dans cette interaction des deux éléments qui se nourrissent l'un de l'autre et s'enrichissent mutuellement que la solidarité internationale Croix-Rouge puise de nos jours sa plus forte inspiration.

L'avenir de la solidarité Croix-Rouge

On peut évidemment penser que la Croix-Rouge, en dépit de son œuvre centenaire, n'a pas réussi à accomplir tout ce qu'attendait d'elle l'opinion mondiale, témoin de la succession ininterrompue de conflits et de troubles depuis la fin de la guerre. Le monde actuel vit à l'heure de la violence dont les formes les plus variées ou les plus inattendues s'apparentent à de véritables crimes internationaux. Des esprits chagrins pourront interpréter cet état de fait comme une faillite de la concorde universelle et de la solidarité internationale à des fins humanitaires. Et il ne faut pas oublier que les manifestations d'un nationalisme étriqué sont encore dans bien des pays monnaie courante, et qu'elles peuvent limiter, restreindre, sinon contraindre, l'action nationale et internationale des Sociétés de la Croix-Rouge.

Cependant, nous ne nous laisserons pas gagner par le pessimisme. Le monde depuis qu'il est monde est en proie à des crises plus ou moins violentes selon les époques, il vient d'entrer dans l'ère du danger atomique, de la révolution technologique et n'en a assimilé encore ni les conséquences ni éludé les obstacles. Il est réconfortant de penser que,

si les catastrophes, les guerres, les génocides, toutes les atteintes à la dignité de l'homme pendant le XXe siècle paraissent frapper par leur horreur, les peuples jusqu'au XIXe siècle ignoraient tout de ce qui se passait hors de leur pays et lorsque la nouvelle d'une catastrophe parvenait à frapper l'imagination, il était déjà trop tard pour intervenir.

La révolution qui s'est opérée ces dernières années dans le domaine des communications, des transports; la transmission immédiate de l'information à domicile par la télévision ou le téléscripteur font maintenant participer le monde entier, peuples des nations à haut niveau de vie et populations du Tiers-Monde, aux mêmes faits, aux mêmes problèmes, et aux mêmes drames. Ainsi a mûri à travers une meilleure connaissance du monde la notion d'une responsabilité collective. Devant le drame du Nigéria, l'homme de bonne volonté a été solidaire de son semblable parce qu'il s'est senti directement concerné.

Grâce à ces moyens techniques prodigieux, il est possible d'apporter une aide immédiate; et en ce sens la révolution des «mass média» et des techniques d'information a donné un nouvel essor à la solidarité Croix-Rouge.

Mais il est des constantes qui peuvent renforcer notre confiance en la solidarité Croix-Rouge. Depuis ses débuts, la solidarité Croix-Rouge a créé une morale de l'action nécessaire à son développement, elle en a été le moteur; en inspirant le geste d'entraide, la solidarité n'a cessé de se fortifier. Plus que jamais la solidarité est communication entre les hommes de Croix-Rouge, elle affirme la dignité de l'homme en accroissant sa responsabilité. Elle est surtout dépassement, et viendra toujours combler ce besoin inhérent à la nature de l'homme d'être davantage que ce qu'il est, pour lui-même et pour les autres.

Douter de la solidarité Croix-Rouge serait désespérer de l'homme.

Avec ceux qui vivent en marge

Les jeunes membres de la Croix-Rouge ne craignent pas d'aborder l'un des dangers les plus terribles auxquels est exposée la jeunesse d'aujourd'hui: à savoir la toxicomanie. En établissant une relation neutre et impartiale avec des toxicomanes, les volontaires de la Croix-Rouge de la Jeunesse de certaines Sociétés nationales aident des «réprouvés» à réintégrer la société qu'ils ont rejetée. De tels contacts permettent au toxicomane de reprendre confiance en lui et peuvent l'encourager dans la voie de la désintoxication. Des Sections de Jeunesse de la Croix-Rouge ont entrepris, dans le cadre de leurs programmes d'éducation sanitaire, une lutte contre l'abus de la drogue, de l'alcool, du tabac et contre tous autres dangers menaçant la santé. A la jeunesse d'aujourd'hui, la Croix-Rouge peut servir, pour construire le monde de demain, de

«Trait d'union entre les hommes»

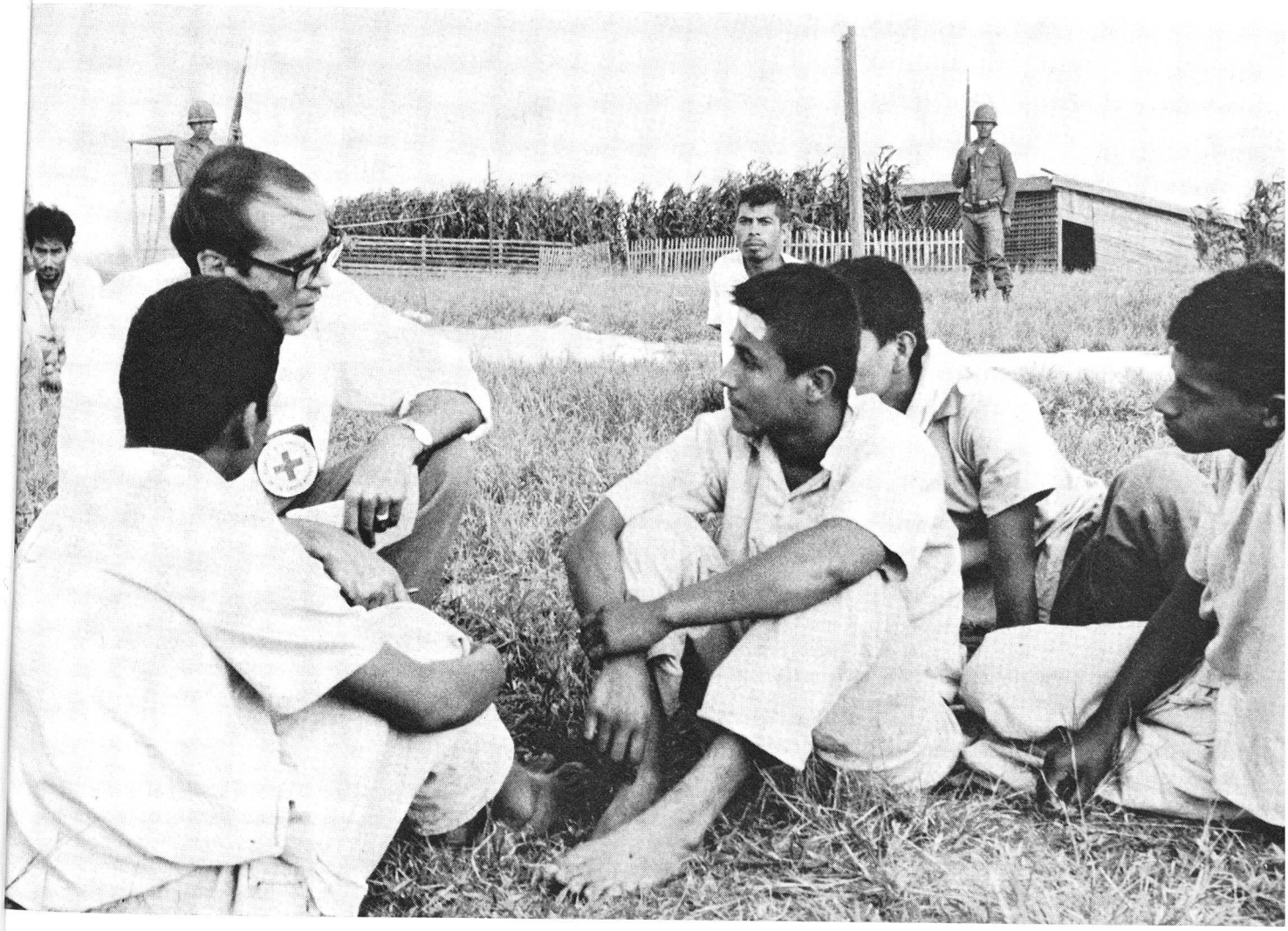

Comment on devient délégué du Comité international de la Croix-Rouge

En toute confiance

Hors de portée de la voix des sentinelles les plus proches, un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, gardien et promoteur des Conventions de Genève, discute, sans témoins, avec un groupe de prisonniers de guerre, des conditions de détention. Ces derniers sont détendus et parlent librement avec le représentant du CICR, sachant, grâce à l'enseignement qui leur a été donné par la Croix-Rouge sur les Conventions, qu'ils sont entièrement protégés et ne subiront pas de représailles pour ce qu'ils auront dit. Le délégué de la Croix-Rouge symbolise le lien qui unit ces prisonniers à leurs foyers et à leurs familles. Pour les prisonniers de guerre, la Croix-Rouge et les Conventions de Genève constituent un

«Trait d'union entre les hommes»

Dans une pièce rustique, en pleine campagne genevoise, des acteurs improvisés jouent une curieuse pièce. L'un d'eux est le prisonnier de guerre. Les autres, à tour de rôle, incarnent le délégué du Comité international de la Croix-Rouge. Cette «répétition générale» est pourtant sérieuse. Nous sommes au Centre des Rencontres de Cartigny, près de Genève, où pendant plusieurs jours des hommes venant de toute la Suisse, les futurs délégués du CICR, suivent un cours théorique et pratique.

Car être délégué signifie aujourd'hui exercer un métier. Conscient de ce fait, le CICR a créé un «Service des délégations» qui est chargé de recruter et former les candidats, puis de les proposer aux zones d'intervention pour des missions sur le terrain.